

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU MERCREDI 13 MARS 2024 A 20 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 13 mars, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de Cendrieux sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 6 mars 2024

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, BIJOU Clément, COLET Bastien

Excusés : AGRAFEUIL Liliane pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine
PRIAT Vanessa pouvoir à DUCENE Philippe
FRANCERIES Julie pouvoir à TAULOU Patrice
DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril
ESCHARMANT Cécile pouvoir à LE ROUX Joëlle
ORHON Damien pouvoir à BIJOU Clément

Quorum: Avec 17 présents sur 23 membres le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du PV de la séance du 18 décembre 2023**
- **Fonctionnement**
 - Statistiques
 - Personnel
- **Economie / Finances**
 - Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs :
 - * C.C.A.S
 - * Cabinet dentaire
 - * Eglise
 - * Ecole/Cantine/Garderie
 - * Logements aidés
 - * Voirie
 - * Budget Principal
 - Présentation des Budgets Annexes
 - Travaux bilan

- **Développement Durable**
- **Ecole cantine**
- **Voirie**
 - Compte rendu enquête publique chemin rural
 - Adressage
- **Tourisme Culture**
- **Foires et Marchés**
 - Marchés aux truffes
 - nouveau commissaire
- - **Intercommunalité**

I FONCTIONNEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023. Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Personnel : Nouvel agent

Le Maire invite Monsieur Matthieu MORELET à se présenter au conseil municipal : il s'agit d'un nouvel agent qui vient occuper un poste vacant d'agent technique.

Monsieur MORELET indique qu'il vient du SMD3 et qu'il a intégré l'équipe des services techniques de Val de Louyre et Caudeau au 1^{er} mars dans le cadre d'une mutation, à sa demande.

Habitant Sainte-Alvère, il se réjouit de pouvoir travailler sur sa commune.

Protection sociale complémentaire : proposition d'adhésion au groupement de commande du CDG 24

Le Maire rappelle au conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

La prévoyance ou "garantie maintien de salaire" couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité...

Le Centre De Gestion de la Dordogne a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le conseil municipal décide de donner mandat au CDG 24 pour lancer la consultation nécessaire et de se joindre à la convention de participation du CDG24 dans le domaine de la prévoyance.

Informations

Travaux FEDD

Le Maire présente à l'écran l'avancement des travaux de l'extension de la FEDD à Sainte-Alvère.

Malgré les intempéries, le chantier n'a pas pris de retard et devrait être livré en septembre 2024.

Il rappelle que c'est un très grand chantier, la surface des locaux va passer de 1800 à 3000 m², avec une centaine d'employés en plus dans un proche avenir.

Ces investissements peuvent se réaliser grâce à l'aide importante de la Région, de l'agglomération du Grand Périgueux, et au soutien logistique de la commune.

Cérémonie des vœux

Le Maire fait un retour sur la cérémonie des vœux 2024 qui s'est déroulée cette année dans la salle de convivialité à Saint-Laurent des Bâtons.

Les habitants ont été nombreux à répondre à l'invitation qui s'est terminée par le partage de la galette sur un air de musique.

Villages d'avenir

Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Val de Louyre et Caudeau a été retenue dans le programme national "Villages d'avenir".

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, "Villages d'Avenir" vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Suite à un appel à candidatures pour une première vague de communes labellisées, les Préfets en lien avec les collectivités locales, ont identifié les communes à accompagner. 2 458 communes ont été labellisées Villages d'avenir, dont 330 en Nouvelle-Aquitaine et 45 en Dordogne.

Commune touristique

La commune de Val de Louyre et Caudeau vient de se voir attribuer la dénomination "Commune touristique" pour les 5 ans à venir. Il s'agit d'une reconnaissance attribuée par l'Etat pour les communes développant une politique d'excellence sur leur territoire.

ZRR

Le maire expose au conseil municipal que le dispositif ZRR qui permet des exonérations de charges fiscales pour certaines communes a pu être prolongé jusqu'en juillet 2024.

Pour ne pas perdre ces avantages qui aident des entreprises et professionnels de santé, notamment à s'installer, il a travaillé avec les élus ruraux pour demander sa pérennité.

C'est sous la forme d'un nouveau dispositif, le FRR (France Ruralité Revitalisation) que Val de Louyre et Caudeau a été retenu avec treize autres communes de l'agglomération du Grand Périgueux. Six en ont été exclues. Ce classement est établi pour une durée de 5 ans.

C'est fait

Le Maire indique que le journal "c'est fait" édition 2023 2024 est terminé et prêt pour la distribution qui commencera dès le jeudi 14 mars. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres de tous les habitants.

Statistiques

Le Maire présente à l'écran les statistiques annuelles de :

- France Services à la Poste de Sainte-Alvère : Monsieur DE MEGILLE explique l'évolution favorable de la fréquentation et de la qualité de ce service,
- du service communication,
- du télécentre qui connaît une hausse de sa fréquentation,
- des bibliothèques gratuites et qui proposent régulièrement des nouveautés,
- des bornes électriques de Sainte-Alvère situées au 19^{ème} rang sur 154 dans le département,
- de l'urbanisme où on note une baisse des déclarations de travaux et permis de construire,
- du marché aux truffes qui présente des résultats très satisfaisants pour la saison 2023-2024 avec 766,52 kg d'apports et 682,46 kg commercialisés alors que la moyenne annuelle des apports depuis 2014 est de 580,74 kg.

Après cette saison d'hiver, les producteurs qui le souhaitent et les bénévoles se sont retrouvés autour d'un repas orchestré par Marie-Christine BENCHAREL, Liliane AGRAFEUIL et Michèle BALAINE.

Le Maire saisit cette occasion pour remercier l'ensemble des bénévoles sans qui cette dynamique des villages ne serait possible.

II ECONOMIE FINANCES

Vote des comptes administratifs

Le Maire présente les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes que Madame Joëlle LE ROUX, désignée par le conseil municipal, soumettra au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Puis le Maire propose les affectations de résultats qu'il soumettra ensuite au vote du conseil municipal.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023		
Budget Principal de la commune :		
<i>Investissement</i>	Déficit	685 756,36 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	1 642 947,97 €
Budgets annexes de la commune		
CABINET DENTAIRE PÔLE SANTE		
<i>Investissement</i>	Excédent	8 235,85 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	14 172,41 €
ECOLE-CANTINE-GARDERIE		
<i>Investissement</i>	Excédent	21 471,29 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	98 442,70 €
C.C.A.S.		
<i>Investissement</i>	Résultat	0 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent	3 066,15 €
EGLISE		
<i>Investissement</i>	Excédent	7 119,05 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent	16 534,13 €
LOGEMENTS SOCIAUX		
<i>Investissement</i>	Déficit	267 349,43 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	88 405,40 €
VOIRIE		
<i>Investissement</i>	Excédent	10 267,61 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	14 390,94 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes administratifs de la commune, budgets annexes et budget principal.

Après présentation des restes à réaliser dépenses et recettes, le Maire propose les affectations de résultats :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :

En fonction des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les excédents de fonctionnement sont ainsi affectés :

<u>Budget Principal de la commune :</u>	
<i>Investissement :</i>	725 441,57 €
<i>Fonctionnement :</i>	917 506,40 €
<u>Budgets annexes de la commune :</u>	
LOGEMENTS SOCIAUX	
<i>Investissement</i>	49 996,27 €
<i>Fonctionnement</i>	38 409,13 €
EGLISE	
<i>Investissement</i>	2 880,95 €
<i>Fonctionnement</i>	13 653,18 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les affectations de résultat.

Présentation des budgets annexes

Le Maire présente ensuite au conseil municipal les propositions de budgets annexes qui seront votés en avril avec le budget principal. Il détaille en fonctionnement et en investissement les différentes propositions étudiées en commission des finances, pour les budgets suivants :

- CCAS avec la proposition de reconduire les opérations liens intergénérationnels
- Cabinet dentaire qui prendra l'appellation "Cabinet dentaire - Pôle santé" avec l'ajout à ce budget la création d'un cabinet de kinésithérapeute
- Eglise avec le projet de restauration de la chaire de l'église St Pierre es Liens de Sainte-Alvère.
- Ecole cantine garderie : Une proposition de budget en fonctionnement en hausse, toutes les dépenses subissant l'inflation, et un budget d'investissement qui tient compte notamment de la décision qui avait été prise d'aménager la cantine de Sainte-Alvère pour y préparer les repas.
- Logements sociaux : la commune dispose de 22 logements. Le budget est autonome, le budget principal de la commune n'ayant aucune participation à verser. Les logements et leurs abords sont régulièrement entretenus.
- Voirie : Il s'agit du budget des voies structurantes et du fauchage débroussaillage.

Toutes ces propositions budgétaires ont été validées en commission des finances.

La présentation sur écran présente le budget 2023 pour mémoire et les propositions de budget 2024 en fonctionnement et en investissement. Cette présentation détaillée permet aux conseillers municipaux de bien comprendre les principes budgétaires et de connaître les projets de dépenses. Ils peuvent ensuite en débattre.

Le Maire rappelle que conformément à la législation, ces budgets seront votés en même temps que le budget principal en avril.

Travaux – Bilan

Monsieur LANGLAIS fait un point sur les travaux au relais d'hébergement dans les locaux de l'ancienne école de Saint-Laurent des Bâtons.

Le chantier avance dans les délais prévus. Il précise que des moins-values pourront être enregistrées en raison du bon état des bâtiments et des travaux qui avaient été faits pour l'isolation des locaux scolaires.

Monsieur LE ROUX fait le point sur l'avancée du chantier du site SMIRNOFF (vestiges du château Barbillon à Cendrieux). L'association des enfants du pays de Beleyme ont enlevé le lierre du mur et vont "reprandre ce mur"

L'étude de sol demandée par Monsieur DE LA VILLE, architecte, a été réalisée, ce qui va permettre d'avancer sur le projet de butonnage de la façade qui permettra la mise en sécurité du rempart qui mérite d'être conservé.

Madame LE ROUX Joëlle expose le projet d'aménagement de la cantine de Sainte-Alvère qui se fera pendant les vacances d'avril. Elle montre sur l'écran le mobilier choisi avec des tables équipées de plateaux anti-bruit permettant une réduction d'environ 10 décibels.

L'agencement a été étudié avec une personne spécialisée dans ce domaine. Un devis a aussi été demandé pour équiper la cantine de Cendrieux avec ce même mobilier.

Aide financière

Le conseil municipal valide l'attribution d'une aide exceptionnelle de 20 € au collège Michel de Montaigne, établissement d'enseignement général professionnel adapté de Périgueux pour aider un élève de la commune, à partir en classe de découverte.

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Sauvetage des batraciens

Le Maire et Monsieur LANGLAIS rappellent la mise en œuvre d'opérations de sauvetage des batraciens avec les services du Département et l'association Nature en Périgord.

Des volontaires de la commission développement durable participent au sauvetage des batraciens le long de la RD32 à hauteur du site de Durestal.

Le Verdançon à Saint-Laurent des Bâtons

Les travaux faits sur le ruisseau permettent un écoulement plus régulier et maîtrisé de l'eau.

Des travaux devraient être réalisés sur le mur au niveau de la table de pique-nique.

IV ECOLE

Effectifs

Le Maire indique que les effectifs scolaires à Val de Louyre et Caudeau, comme dans l'ensemble du Département, sont en baisse.

Grâce aux logements proposés par la commune et autres bailleurs sociaux, ces effectifs ont pu jusqu'à présent être stables, mais la situation actuelle avec les départs en 6^{ème} et les mouvements des familles est "critique".

Etudes surveillées

L'étude surveillée après la classe dispensée par le directeur, Monsieur LEFRERE, se tiendra désormais de 17 h 00 à 18 h 00.

V VOIRIE

Aliénation et classement d'un chemin rural La Borie-Neuve Basse et Coste Sourde – Décision après enquête publique

Patrice TAULOU rappelle la procédure en cours pour le projet d'aliénation d'une portion de chemin rural, et à son changement d'assiette sur une portion de terrain privé à Saint-Laurent des Bâtons, aux lieux-dits "Coste Sourde" et "La Borie Neuve Basse" chez Madame Jeannine HERBRETEAU et Madame Isabelle LAMBERT.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 au 21 décembre 2023. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce "changement d'assiette" qui régularise la situation actuelle sur le terrain.

Voirie – Adressage

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition énoncée par Marie-Christine BENCHAREL de nommer une nouvelle voie à Cendrieux "Allée de la Borderie" située au lieu-dit La Borderie.

VI TOURISME - CULTURE

Durestal

Le Maire présente sur écran un résumé de la méthode développée par les services de l'agglomération du Grand Périgueux pour l'entretien régulier d'une part, et les travaux d'aménagement ou de réparations ponctuelles d'autre part, sur le site de Durestal.

Animations

Le Maire et Marie-Christine BENCHAREL font part des animations à venir :

- La journée de la poésie le 21 mars dans le cadre de la journée mondiale de la poésie. Elle est organisée en partenariat avec l'association Culture et Loisirs Alvèrois et la commune. La journée se terminera à la bibliothèque de Sainte-Alvère par le lancement d'un concours de poésie.

- Les partenariats avec l'Agora de Boulazac :

* Une matinée théâtre à l'école de Sainte-Alvère

* Une animation "contes et jazz" à la salle culturelle de Cendrieux le 2 mai à 20 h 00.

VII FOIRES ET MARCHES

Après le bilan positif du marché aux truffes de la saison d'hiver présenté avec les statistiques, le Maire propose d'intégrer à l'équipe des commissaires qualité aux truffes : Monsieur Daniel FERNANDEZ.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce nouveau bénévole.

VIII INTERCOMMUNALITE

Le Maire présente sur écran quelques exemples du projet Agglo Grand Périgueux 2040.
Il rappelle l'intérêt pour la commune de Val de Louyre et Caudeau d'appartenir à cette agglomération.
Son aide est financière pour la commune et pour les entreprises (la FEDD par exemple) mais aussi logistique.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,

Philippe DUCENE

La secrétaire,

Michèle BALAINE